n^o

La note de veille

Lundi 17 avril 2006

Centre d'analyse stratégique 18 rue de Martignac 75700 Paris cedex 07 Site Internet : www.strategie.gouv.fr

stratégique

-rance

> RISQUE DE TASSEMENT DE L'IMMOBILIER EN 2007

Selon les hypothèses du BIPE, 2007 sera la première année de tassement des mises en chantier de logements après 40 % de hausse cumulée depuis 2002, sous l'effet conjugué de la hausse des prix, de la remontée progressive des taux d'intérêt et d'une moindre pression démographique. La croissance du non-résidentiel neuf pourrait également connaître un léger ralentissement dans un contexte de croissance molle de l'investissement. Les forts investissements publics dans l'immobilier ne se font pas au détriment des investissements de VRD (voirie et réseaux divers) au sein des budgets publics. La période préélectorale (municipales de 2008) et l'avancement des grands chantiers maintiendront une progression des travaux publics (+ 3,3 % nettement supérieure à celle du bâtiment (+ 0,7 %). Source : BIPE, Tableau de bord construction, France, Perspectives 2006-2007

> LE TRAVAIL DE LA POLICE EN QUESTION

Créée en 2000, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a pour attribution de "veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire français". Davantage saisie que les années précédentes (108 dossiers contre 97 en 2004 et 70 en 2003), la Commission relève, dans son rapport annuel 2005, un certain nombre de dysfonctionnements policiers: 1. méconnaissance des règles de la procédure pénale ; 2. insuffisance en encadrement de certaines unités spécialisées, comme les brigades anticriminalité ; 3. usage discutable des gaz incapacitants ; 4. pratiques discriminatoires. À noter que, entre 2001 et 2004, la moitié des affaires ayant fait l'objet d'un manquement à la déontologie mettait déjà en évidence une discrimination.

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/ BRP/064000325/0000.pdf

<u>=</u>urope

> LA COMMISSION ENCOURAGE LA RECHERCHE SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

La structure actuelle des réseaux de transport d'électricité n'est pas adaptée aux innovations du secteur, en particulier au **phénomène croissant de "production distribuée"** entre des types et des sites de plus en plus variés et dispersés (barrages hydroélectriques, usines marémotrices, centrales nucléaires, ensembles d'éoliennes, etc.). Soutenue par la Commission européenne, la plateforme technologique SmartGrids

réunit donc des représentants de la recherche, de l'industrie, de la distribution et des autorités de réglementation, pour réfléchir à l'adéquation entre la production et les besoins. Les "technologies diffusantes" (systèmes de stockage, convertisseurs électroniques de puissance, matériaux supraconducteurs, etc.) ont été déterminées comme prioritaires lors de la réunion du 6 avril. En ligne de mire, le développement des sources d'énergie renouvelable et la fiabilité de l'approvisionnement à moindre coût à l'horizon 2020 et au-delà.

http://europa.eu.int/comm/research/energy/-index_en.htm

Europe suite

> PERSPECTIVES SUR LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE/ÉTATS/RÉGIONS

Le 4 avril, lors d'une rencontre entre l'Assemblée des Régions d'Europe et la Commissaire en charge de la politique régionale, Danuta Hübner, un appel a été lancé pour que s'intensifient les efforts de coopération entre l'Union européenne, les États et les régions selon le "principe du partenariat". La question des gains d'efficacité et de transparence attendus d'une gestion plus décentralisée des fonds européens a rejoint celle des perspectives d'application au 1er janvier 2007 du règlement portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Il a été proposé, à ce titre, que le FEM soit géré de la même manière que le FEDER (Fonds européen de développement régional), c'est-à-dire au niveau des régions plutôt que des États.

> DROIT DU TRAVAIL : LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE S'OPPOSE À LA "VENTE DES CONGÉS"

Dans un arrêt du 6 avril 2006, la CEJ a déterminé que le congé minimal annuel payé de quatre semaines de vacances par an ne peut pas être remplacé par une indemnité financière, même s'il est reporté à l'année suivante, "sauf en cas de fin de relation de travail" (article 7 de la directive

européenne sur le temps de travail). La CEJ a suivi l'argument selon lequel une telle indemnité encourageait les employés à ne pas prendre le congé auquel ils ont droit sur le plan juridique. La Cour s'était déjà prononcée contre le système britannique dit de *rolled-up holiday pay* (paiement du congé annuel inclus dans le salaire horaire ou journalier), indiquant qu'il était contraire à la directive relative au temps de travail.

> SUCCÈS DU LANCEMENT DU DOMAINE EN ".EU" POUR LES PARTICULIERS EUROPÉENS

Ouvert le 7 avril à 11 h du matin aux particuliers, le site d'enregistrement des noms de domaine Internet en ".eu" a reçu près d'un demi million de demandes en trois heures. Ce succès a paralysé une bonne partie d'EURid (European Registry of Internet Domain Names), qui éprouvait déjà des difficultés à gérer le succès de la pré-ouverture du ".eu" aux entreprises et organismes publics (343 341 demandes avaient été reçues depuis le 7 décembre 2005, et seulement 24 676 domaines étaient effectivement en place au 6 avril 2006). À l'heure où l'on cherche à construire l'Europe "par le bas", ces chiffres constituent un indicateur positif de la tendance des individus à croire en l'identité européenne. L'extension ".eu" pourrait constituer une alternative aux 40 millions de sites en ".com".

nternational

> RÉSERVE MILITAIRE : L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

Le Sénat français a adopté le 4 avril la loi sur les réserves militaires, qui doit permettre de disposer en 2012 d'une force de 94 050 réservistes comme de faciliter leur emploi en opération. La National Guard américaine reste à cet égard une référence: près de 70 % de ses 336 000 soldats ont été déployés en Irak ou en Afghanistan depuis 2001. Leurs compétences civiles leur ont permis de mener à bien des missions de sécurisation. Ce fort taux d'activité a cependant un inconvénient: la National Guard n'est plus en mesure d'apporter son aide dans les États fédérés dont les soldats dépendent. Ce fut le cas en Louisiane après le passage de l'ouragan "Katrina", plus de la moitié du contingent régional étant en Irak.

> BIOTECHNOLOGIES EN AMÉRIQUE DU NORD : UNE PÉRIODE CHARNIÈRE

L'industrie des biotechnologies est apparue aux États-Unis dans les années 1970 et au Canada dans les années 1990, pays aujourd'hui leaders mondiaux du secteur avec respectivement 1 444 (33 % du total mondial) et 472 entreprises. Si des différences régionales existent - la Californie et le Massachusetts aux États-Unis, l'Ontario et le Québec au Canada - les modalités de regroupement sont similaires : forte concentration de recherche, structure publique adaptée, universités et instituts. Alors que le secteur, aux États-Unis, sera rentable probablement dès 2008, il enregistre un retard au Canada en dépit de la propension de ce pays à faire naître de nouvelles entreprises (coûts de main-d'œuvre faibles, compétences, incitations, etc.). Les entreprises canadiennes peinent en effet à passer au stade d'acteur économique international, et ce pour plusieurs raisons : disproportion importante entre le nombre d'entreprises et les fonds disponibles, besoins de financement importants pour réussir notamment des commercialisations sur la base d'autorisation sur les marchés US et européens.

Source : http://cepea.cerium.ca/article350.html chaire d'études politiques et économiques américaines de l'université de Montréal

International suite

> LIBRE-ÉCHANGE, LES ÉTATS-UNIS MAUVAIS ÉLÈVES "AS USUAL"

Le dernier examen par l'OMC de la politique commerciale américaine confirme que les États-Unis ont une approche mercantiliste du commerce international. Offensifs sur les demandes d'ouverture des marchés et promoteurs du multilatéralisme, les États-Unis maintiennent, dans le même temps, une protection ciblée contraignante et multiplient les accords bilatéraux qui s'accompagnent souvent de règles aux visées protectionnistes. La loi sur le commerce extérieur de 2002 accroît encore les obligations règlementaires envers les importateurs alors que le coût des nor-

mes techniques et sanitaires est élevé. Des pics tarifaires (pouvant aller jusqu'à 350 % du droit de douane *ad valorem*) demeurent sur les produits sensibles (produits agricoles, chaussures, acier, etc.), 274 mesures antidumping étaient en vigueur en juin 2005 et des accords d'autolimitation pour les vêtements ont été négociés avec la Chine. Enfin, les États-Unis sont le seul membre de l'OMC à ne pas soutenir "la proposition des Quatre" sur le coton qui permettrait d'accélérer le démantèlement de la protection dans ce secteur au profit des pays les plus pauvres.

Source: Examen des politiques commerciales, États-Unis, OMC, 15/02/06, http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s160-0_f.doc

Analyse

> LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME : UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE MONDIALE

Le récent débat en France, sur l'opportunité d'interdire totalement l'usage du tabac dans les lieux publics, s'inscrit dans un contexte de lutte renforcée contre le tabagisme qui constitue aujourd'hui une priorité largement partagée au plan international.

Le tabac est la seconde cause de mortalité dans le monde (5 millions de décès par an, 1 décès sur 10 pour les adultes). Au vu des tendances passées et actuelles de consommation, le nombre de morts liées au tabac risque d'être multiplié par deux à l'horizon 2025. Le tabagisme a aussi un coût social important, qu'on le mesure en termes de prise en charge des malades, de dégradation de l'état de santé des travailleurs ou d'aggravation de la pauvreté dans les pays les moins avancés.

La politique de lutte contre le tabagisme menée dans de nombreux pays s'inscrit aujourd'hui dans un cadre multilatéral. Elle fait ainsi l'objet de discussions au sein de la Conférence des Parties chargée de veiller à l'application de la conventioncadre de l'OMS pour la lutte antitabac (World Health Organisation Framework Convention on Tobacco Control). Adoptée en mai 2003 et entrée en vigueur le 27 février 2005, cette convention a déjà été ratifiée par plus de 100 pays dont la France, sur les 170 pays participants. Elle comporte des directives sur les prix du tabac et l'augmentation des taxes, la publicité et le parrainage, la vente aux mineurs, l'étiquetage, le commerce illicite et le tabagisme passif. La Conférence des Parties supervise, contrôle et évalue les progrès réalisés dans les États parties à la Convention. En février 2007, ces derniers devront lui soumettre un rapport spécifiant les mesures prises pour satisfaire leurs engagements.

En France, le tabac reste la première cause de mortalité évitable (66 000 décès annuels directement ou indirectement imputables à son usage). Le Baromètre santé 2005 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES, enquête menée régulièrement sur les comportements et perceptions en matière de santé de la population française), récemment publié, établit une corrélation positive entre les habitudes de consommation de tabac, les politiques publiques et les campagnes de prévention des années récentes. Certaines mesures ont été prises dans le cadre du "plan cancer" de 2003 : les hausses des prix fortes et répétées jusqu'en janvier 2004, l'interdiction de vente aux moins de 16 ans, les nouveaux avertissements sanitaires sur les emballages, l'interdiction totale de fumer dans les TGV. Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008, les campagnes de publicité de l'INPES et du CNCT (Comité national contre le tabagisme) ou encore la mise en place d'une ligne d'aide à l'arrêt Tabac-Info-Service s'inscrivent dans la même lignée.

La consommation de tabac continue ainsi sa décroissance : 29,9 % des 12-75 ans déclarent fumer ne serait-ce qu'occasionnellement en 2005 contre 33,1 % en 2000. Cette baisse concerne principalement les deux cibles prioritaires visées par les actions publiques : les femmes (de 29,8 % à 26,5 %) et les jeunes de 12 à 15 ans (de 14,4 % à 8,6 %). En tête des pays européens à la fin des années 1990, la consommation des jeunes Français se situe aujourd'hui dans la moyenne. Le tabagisme des hommes est également en recul (- 9 %) mais reste supérieur à

Analyse suite

celui des femmes (33,3 % contre 26,6 %). En revanche, la baisse touche très peu les gros fumeurs qui sont aussi nombreux qu'avant. Parmi les fumeurs actuels, six sur dix ont cependant envie d'arrêter (autant qu'en 2000). Les ventes de cigarettes en France sont passées de 83,7 milliards d'unités en 1999 à 55 milliards en 2004 (- 34 %). On assiste cependant à un phénomène de substitution partielle entre produits dérivés du tabac (augmentation de plus de 25 % en quatre ans des ventes de tabac à rouler). 91,8 % des Français déclarent être bien informés sur le tabac. Sept personnes sur dix parmi les 12-75 ans continuent d'être gênées par la fumée des autres.

Dans la panoplie des mesures de lutte contre le tabagisme, la protection des non-fumeurs et l'aide au sevrage sont sans doute aujourd'hui les deux axes à renforcer dans la stratégie française.

En ce qui concerne la lutte contre le tabagisme passif, notamment sur le lieu de travail, il s'agit de reprendre un combat mené depuis plusieurs décennies, par intermittence. Un récent sondage Ifop indique que 56 % des Français sont favorables à une interdiction totale de fumer dans tous les lieux publics sans exception, tandis que 27 % préféreraient que les cafés, restaurants et salles de spectacle soient exemptés de cette interdiction. 17 % demeurent opposés à une interdiction totale de fumer dans les lieux publics. Si les fumeurs sont majoritairement favorables (41 %) à cette interdiction partielle, seuls 31 % d'entre eux se prononcent pour une interdiction totale. Les non fumeurs sont à 66 % favorables à l'interdiction totale, seuls 22 % souhaitent une exception pour les cafés et restaurants.

onférences, livres

> ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET COMPÉTITIVITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Lors d'un discours prononcé le 3 avril dernier à l'université d'Oxford, le Commissaire à l'Éducation, Ján Figel', a recommandé trois grandes réformes de l'enseignement supérieur pour libérer le potentiel des universités en termes d'innovation et de compétitivité : gestion professionnelle et ouverture à l'investissement privé des universités, harmonisation européenne voire mondiale des qualifications universitaires, et unité du système universitaire européen autour du futur Conseil européen de la recherche et de l'Institut européen de technologie. Source : ENQA – European Association for Quality Assurance in Higher Education, http://www.enqa.net

> SUZANNE BERGER, "MADE IN MONDE, LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE", SEUIL, 2006, 358 p.

Suzanne Berger, politiste au Massachusetts Institute of Technology et son équipe ont interviewé, sur la période 2000-2005, 500 entreprises d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe très exposées à la concurrence internationale, l'objectif étant, entre autres, de démentir le caractère inéluctable prêté aux stratégies de délocalisation, dont l'enquête atteste que le coût réel est systématiquement sous-estimé. L'auteure montre, en revisitant le concept de division internationale du travail et des processus productifs, que les stratégies gagnantes à long terme sont celles qui consistent à choisir en temps utile de se spécialiser sur une "fonction" en mobilisant, dans l'héritage de l'entreprise, des ressources distinctives qui vont lui permettre de se constituer un avantage compétitif. L'enquête indique également qu'externaliser pour rationaliser peut nuire à l'innovation. Elle plaide donc en faveur du maintien dans l'entreprise de capacités excédentaires, en termes de recherche et d'activités connexes notamment, qui sont une condition nécessaire pour s'ajuster de manière réactive aux nouvelles formes de concurrence. "Réussir, c'est choisir" conclut Suzanne Berger.

Centre d'analyse stratégique 18 rue de Martignac 75700 Paris cedex 07 Téléphone 01 45 56 51 00 Site Internet : www.strategie.gouv.fr

